

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 13 août 2018 modifiant l'arrêté du 23 février 2018 portant nomination des élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique

NOR : SSAN1830569A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière;

Vu le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion;

Vu le décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2018-507 du 21 juin 2018 relatif au classement indiciaire applicable au corps des attachés d'administration hospitalière;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 fixant le contenu et les modalités du cycle de formations des élèves attachés d'administration hospitalière ainsi que son évaluation;

Vu l'arrêté du 23 février 2018 modifié portant nomination des élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique;

Vu l'arrêté du 21 juin 2018 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux membres du corps des attachés d'administration hospitalière,

Arrête :

Article 1^{er}

Pour tenir compte de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique au bénéfice des membres relevant du corps des attachés d'administration hospitalière, l'arrêté du 23 février 2018 modifié portant nomination des élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique est modifié.

Article 2

À compter du 1^{er} janvier 2018, la situation administrative des personnes ci-après désignées, élèves attachés d'administration hospitalière détachés à l'École des hautes études en santé publique pour la durée du cycle de formation et rémunérés sur la base de l'article 5 du décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière, est modifiée :

Mme Marie-Dominique AUTEXIER					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
7 ^e échelon	Rang du 15 décembre 2017	IB: 588	6 ^e échelon	Rang du 15 décembre 2017	IB: 600

Mme Virginie AVIT					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
5 ^e échelon	Rang du 12 juillet 2017	IB: 500	4 ^e échelon	Rang du 12 juillet 2017	IB: 512
Mme Véronique BARBIERI					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
5 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 500	4 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 512
Mme Françoise BLEHER					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
6 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 542	5 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 551
Mme Nadège BREZARD					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
4 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 466	3 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 483
Mme Charlotte FREMONT					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
3 ^e échelon	Rang du 15 décembre 2017	IB: 442	2 ^e échelon	Rang du 15 décembre 2017	IB: 457
Mme Alexandra GARCIA					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
3 ^e échelon	Rang du 3 juillet 2017	IB: 442	2 ^e échelon	Rang du 3 juillet 2017	IB: 442
M. Johan MANGIN					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
4 ^e échelon	Rang du 13 mars 2017	IB: 466	3 ^e échelon	Rang du 13 mars 2017	IB: 483
Mme Annabelle PILLENIÈRE					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
6 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 542	5 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 551
Mme Magali ROGER					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
3 ^e échelon	Rang du 6 mai 2016	IB: 442	2 ^e échelon	Rang du 6 mai 2016	IB: 457
4 ^e échelon	Rang du 6 mai 2018	IB: 466	3 ^e échelon	Rang du 6 mai 2018	IB: 483
Mme Stéphanie ROUSSEL					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
6 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 542	5 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 551

Mme Laure TAILLADE					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
3 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 442	2 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 457

Mme Sandrine VERDIER					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
10 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 703	9 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 712

Les personnes ci-dessus désignées percevront, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle. Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

Article 3

À compter du 1^{er} janvier 2018, la situation administrative des personnes ci-après désignées, élèves attachés d'administration hospitalière détachés à l'École des hautes études en santé publique pour la durée du cycle de formation et rémunérés sur la base de l'article 6 du décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière, est modifiée :

M. Julien BARDY					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
2 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 423	2 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 457

Mme Mélanie PASQUIER					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
3 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 442	2 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 457

M. Rémy MARTINEZ-LORENZO-MACIAS					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
3 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 442	2 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 457

Les personnes ci-dessus désignées percevront, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle. Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

Article 4

À compter du 1^{er} janvier 2018, la situation administrative des personnes ci-après désignées, élèves attachés d'administration hospitalière détachés à l'École des hautes études en santé publique pour la durée du cycle de formation et rémunérés sur la base de l'article 7 du décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière, est modifiée :

Mme Emmanuelle DA COSTA					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 17 février 2015	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 17 février 2015	IB: 434
2 ^e échelon	Rang du 17 février 2016	IB: 423	2 ^e échelon	Rang du 17 août 2016	IB: 457
3 ^e échelon	Rang du 17 février 2018	IB: 442	3 ^e échelon	Rang du 17 août 2018	IB: 483

M. Elias HOKAYEM					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 6 juillet 2017	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 6 juillet 2017	IB: 434
2 ^e échelon	Rang du 6 juillet 2018	IB: 423	2 ^e échelon	Rang du 6 janvier 2019	IB: 457

Mme Sylvie MOULLET					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} mai 2017	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} mai 2017	IB: 434
2 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} mai 2018	IB: 423	2 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} novembre 2018	IB: 457

M. Clément PERREARD					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 16 juillet 2015	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 16 juillet 2015	IB: 434
2 ^e échelon	Rang du 16 juillet 2016	IB: 423	2 ^e échelon	Rang du 16 janvier 2017	IB: 457
3 ^e échelon	Rang du 16 juillet 2017	IB: 442	3 ^e échelon	Rang du 16 janvier 2019	IB: 483

Les personnes ci-dessus désignées percevront, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle. Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

Article 5

À compter du 1^{er} janvier 2018, la situation administrative de Mme Fabienne MARIE-ROSE dite CETOUTE, élève attachée d'administration hospitalière détachée à l'École des hautes études en santé publique pour la durée du cycle de formation et rémunérée sur la base de l'article 10 du décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière, est modifiée :

ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2015	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2015	IB: 434
2 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2016	IB: 423	2 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} juillet 2016	IB: 457
3 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 442	3 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} juillet 2018	IB: 483

Mme Fabienne MARIE-ROSE dite CETOUTE percevra, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle. Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

Article 6

À compter du 1^{er} janvier 2018, la situation administrative de Mme Dalila DJEDIDI, élève attachée d'administration hospitalière détachée à l'École des hautes études en santé publique pour la durée du cycle de formation et rémunérée sur la base de l'article 7 du décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière, est modifiée :

ANCIENNE SITUATION			ANCIENNE SITUATION MODIFIÉE			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} octobre 2017	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} mars 2017	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} mars 2017	IB: 434
2 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} octobre 2018	IB: 423	2 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} mars 2018	IB: 423	2 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} septembre 2018	IB: 457

Mme Dalila DJEDIDI percevra, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle. Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

Article 7

À compter du 1^{er} janvier 2018, la situation administrative de M. Simon SADRIN, élève attaché d'administration hospitalière détaché à l'École des hautes études en santé publique pour la durée du cycle de formation et rémunéré sur la base de l'article 8 du décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière, est modifiée :

ANCIENNE SITUATION			ANCIENNE SITUATION MODIFIÉE			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 15 novembre 2017	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 15 novembre 2017	IB: 434
2 ^e échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2019	IB: 423	2 ^e échelon	Rang du 15 novembre 2018	IB: 423	2 ^e échelon	Rang du 15 mai 2019	IB: 457

M. Simon SADRIN percevra, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle. Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

Article 8

À compter du 1^{er} janvier 2018, la situation administrative des personnes ci-après désignées, élèves attachés d'administration hospitalière nommés à l'École des hautes études en santé publique pour la durée du cycle de formation et rémunérés à compter de cette même date sur la base de l'indice brut: 379, est modifiée :

M. Pierre ARROUES					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
M. Landdry AUGIER DE LAJALLET					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
M. Romain AULANIER					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Elodie BAU					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
M. Clément BONNEL					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434

Mme Hélène BUHANNIC					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Marie DESHAYES					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Estelle DI SILVESTRO					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Caroline DONIUS					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Lénaïg ESNAULT					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Rachel GEOFFROY					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Maïle GIRARDIER					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
M. Mathieu KLEIN					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Bertille LAGUENY					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
M. Hugo LANGUILLER					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434

Mme Laura LASCASSIES-TAILHAN					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Marion LE ROUZO					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Céline LECOUSTRE					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Caroline MAJKA					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Cécile MARSA					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
M. Yannick MAUPETIT					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Alexia MENDES-PINHEIRO					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Lise PERRIER					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Mathilde POYET					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
M. Jean RAIMOND					
NOUVELLE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434

Mme Noémie RESSEGUIER					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Charlène ROBERT					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Adeline SEJOURNE-TALMARD					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Julie TOUADI					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434
Mme Fanny VIZY					
ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION		
Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut	Échelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 379	1 ^{er} échelon	Rang du 1 ^{er} janvier 2018	IB: 434

À compter du 1^{er} juillet 2019, les personnes ci-dessus désignées seront placées au 2^e échelon du grade d'attaché IB: 457.

Article 9

La directrice générale de l'offre de soins et la directrice générale du Centre national de gestion sont chargées de l'exécution du présent arrêté au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et mis en ligne sur le site Internet du Centre national de gestion.

Fait le 13 août 2018.

Pour la ministre et par délégation :
 Pour la directrice générale de l'offre de soins :
La cheffe de service,
 STÉPHANIE DECOOPMANN